



# Assemblée générale

Distr. limitée  
27 décembre 2012  
Français  
Original : anglais

---

## Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

### Organisation des travaux

#### Note du Président

### I. Organes subsidiaires

1. À ses précédentes sessions, le Comité spécial a mené ses travaux en examinant directement en séance plénière les questions dont il était saisi. Les réunions du Bureau sont ouvertes à tous les membres du Comité spécial. Celui-ci recourt de plus en plus souvent à la pratique des consultations, s'efforçant ainsi de réduire au maximum le nombre de ses séances.
2. Le Président recommande au Comité spécial de continuer à tenir le plus souvent possible des consultations. Cela étant, le Président pourra examiner des questions urgentes, ainsi que des points particuliers, avec le Bureau.

### II. Répartition et modalités d'examen des questions inscrites

3. On trouvera en annexe à la présente note la liste des questions que le Comité spécial doit examiner en 2013, y compris les décisions qu'il a adoptées et des indications quant aux modalités d'examen qu'il pourra retenir pour chaque question. À ce sujet, le Président aimerait en particulier appeler l'attention du Comité spécial sur l'alinéa d) du paragraphe 7 de la résolution 67/134 de l'Assemblée générale, dans lequel le Comité spécial est prié d'achever aussi rapidement que possible, en coopération avec les puissances administrantes et les territoires concernés, l'élaboration d'un programme de travail constructif répondant au cas particulier de chaque territoire non autonome et visant à faciliter l'exécution de son mandat et l'application des résolutions pertinentes relatives à la décolonisation, notamment

---

\* Nouveau tirage pour raisons techniques (4 juin 2013).



celles portant sur des territoires déterminés.

4. Le Comité spécial devrait prendre en considération les résolutions et décisions intéressant ses travaux que l'Assemblée générale a adoptées à sa soixante-septième session, dont la liste figure dans la note du Secrétaire général sur cette question (A/AC.109/2013/L.1). Il est également entendu que le Comité spécial s'inspirera de la résolution 65/119 dans laquelle l'Assemblée générale a prié les États Membres de redoubler d'efforts pour continuer d'appliquer le plan d'action de la deuxième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme<sup>1</sup>, et de coopérer avec le Comité spécial pour le mettre à jour selon qu'il conviendrait et en faire la base du plan d'action pour la troisième Décennie.

### **III. Ordre de priorité à retenir pour l'examen des questions**

5. Le Président tiendra des consultations sur l'ordre de priorité à retenir pour l'examen des questions en séance plénière, et sur les activités spécifiques envisagées dans le cadre du plan d'action de la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme.

6. En attendant, le Comité spécial pourrait mener ses travaux de fond conformément au calendrier des réunions que l'Assemblée générale a approuvé à sa soixante-septième session<sup>2</sup>.

### **IV. Recommandations du Comité spécial à l'Assemblée générale**

7. Conformément à la pratique établie, il est suggéré que le Comité spécial continue de formuler ses décisions sous forme de projets de décision de l'Assemblée générale et présente ces projets à l'Assemblée à sa soixante-huitième session. Par ailleurs, le Comité souhaitera peut-être recommander que son rapporteur conserve le modèle qu'il a établi pour présenter son rapport à l'Assemblée générale.

### **V. Utilisation des services de conférence**

8. À sa soixante-septième session, l'Assemblée générale a décidé de déroger aux dispositions des articles 67 et 108 de son règlement intérieur pour permettre l'ouverture des séances et le déroulement du débat en l'absence du quorum prévu par ces articles. Elle a également décidé que les séances du matin commenceraient à 10 heures.

9. Ces mesures ayant permis d'utiliser plus efficacement les services de conférence, il est proposé que le Comité spécial continue de suivre la même procédure. Il est entendu que la présence de la majorité des membres continuera d'être requise pour la prise de toute décision, comme le prévoient les articles susmentionnés.

---

<sup>1</sup> A/56/61, annexe.

<sup>2</sup> Voir A/67/23, chap. I, par. 27.

## Annexe

### A. Questions que le Comité spécial doit examiner en 2013

<i>Question</i>	<i>Mode d'examen</i>
Semaine de solidarité avec les peuples des territoires non autonomes (résolution 2911 (XXVII), décision 37/421 et résolution 67/134 de l'Assemblée générale)	Selon qu'il conviendra
Troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme [résolution 65/119 de l'Assemblée générale et rapport du Secrétaire général (A/56/61, annexe)]	
Renseignements relatifs aux territoires non autonomes, communiqués en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies, et questions connexes (résolution 67/125 de l'Assemblée générale)	Point distinct
Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes (résolution 67/126 de l'Assemblée générale)	
Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies (résolution 67/127 de l'Assemblée générale)	
Moyens d'étude et de formation offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes (résolution 67/128 de l'Assemblée générale)	
Îles Falkland (Malvinas) [résolution 58/316 de l'Assemblée générale, annexe, sect. D, par. 4 b)]	
Gibraltar (décision 67/530 de l'Assemblée générale)	
Sahara occidental (résolution 67/129 de l'Assemblée générale)	
Nouvelle-Calédonie (résolution 67/130 de l'Assemblée générale)	
Tokélaou (résolution 67/131 de l'Assemblée générale)	
Samoa américaines (résolutions 67/132 A et B de l'Assemblée générale)	
Anguilla (résolutions 67/132 A et B de l'Assemblée générale)	
Bermudes (résolutions 67/132 A et B de l'Assemblée générale)	
Îles Vierges britanniques (résolutions 67/132 A et B de l'Assemblée générale)	
Îles Caïmanes (résolutions 67/132 A et B de l'Assemblée générale)	
Guam (résolutions 67/132 A et B de l'Assemblée générale)	
Montserrat (résolutions 67/132 A et B de l'Assemblée générale)	
Pitcairn (résolutions 67/132 A et B de l'Assemblée générale)	

<i>Question</i>	<i>Mode d'examen</i>
Sainte-Hélène (résolutions 67/132 A et B de l'Assemblée générale)	
Îles Turques et Caïques (résolutions 67/132 A et B de l'Assemblée générale)	
Îles Vierges américaines (résolutions 67/132 A et B de l'Assemblée générale)	
Question de l'envoi de missions de visite dans les territoires (par. 7 e) et 14 de la résolution 67/134 de l'Assemblée générale)	
Respect par les États Membres de la Déclaration et des autres résolutions relatives à la décolonisation (par. 7 b) de la résolution 67/134 de l'Assemblée générale)	Lors de l'examen de la question de territoires déterminés
Diffusion d'informations sur la décolonisation (résolution 67/133 de l'Assemblée générale)	Selon qu'il conviendra
Décision du Comité spécial en date du 20 juin 2011 concernant Porto Rico (A/67/23, par. 22)	
Question de la tenue d'une série de réunions hors Siège (A/AC.109/2012/L.14, par. 2 et 3)	
Question de la liste des territoires auxquels la Déclaration est applicable (A/AC.109/2012/L.14, par. 9)	

## **B. Projet de programme de travail et de calendrier du Comité spécial**

Jeudi 21 février (1 séance)	Organisation des travaux
Mardi 26 mars et lundi 15 avril (2 séances)	Organisation du prochain séminaire régional pour les Caraïbes
Lundi 10 à vendredi 14 juin (5 séances)	Diffusion d'informations sur la décolonisation Renseignements relatifs aux territoires non autonomes communiqués en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies Question de l'envoi de missions de visite dans les territoires Question de la Polynésie française Question de Gibraltar
Lundi 17 juin (2 séances)	Décision du Comité spécial en date du 20 juin 2011 concernant Porto Rico : audition des pétitionnaires
Mardi 18 juin (1 séance)	Question du Sahara occidental Question de la Nouvelle-Calédonie

Mercredi 19 juin (1 séance)	Questions des territoires non autonomes d'Anguilla, des Bermudes, de Guam, des îles Caïmanes, des îles Turques et Caïques, des îles Vierges américaines, des îles Vierges britanniques, de Montserrat, de Pitcairn, de Sainte-Hélène et des Samoa américaines  Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies  Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes  Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux
Jeudi 20 juin (1 séance)	Question des Îles Falkland (Malvinas)
Vendredi 21 juin (1 séance)	Question des Tokélaou  Rapport du Séminaire régional pour les Caraïbes  Rapport du Comité spécial : adoption des recommandations

---